

TUILERIE-BRIQUETERIE SAINT-ANDRÉ DE MERS-EL-KÉBIR (Louis BASSET et Cie)

Louis BASSET

Né à Yenne (Savoie), le 11 décembre 1857.
Fils de Noël Basset, charpentier, et de Louise Drivet.
Marié le 16 octobre 1880, à Tlemcen, avec Marie
Madeleine Chandeysson, divorcés le 7 mai 1888.
Remarié le 16 janvier 1889, à Oran, avec Adeline Eugénie
Sole.

Imprimeur, propriétaire du *Libéral*, d'Oran. L. Boluix-Basset,
directeur politique.

Négociant en matériaux de construction à Oran,
industriel en tuiles et briques.

Décédé à Oran, le 3 mai 1934.

ANTÉCÉDENTS

AVIS

(*L'Écho d'Oran*, 25 février 1890)

(*L'Écho d'Oran*, 21 mars 1890)

MM. les Entrepreneurs, Architectes et Propriétaires-constructeurs d'Oran et de la province, trouveront dans les magasins de M. Louis BASSET, situés, quai central et ancienne route du Mers-el-Kebir tous les matériaux de construction en général, à des prix très-avantageux.

M. Louis Basset fait aussi toutes les fournitures de fers, fontes, serrures et ferronnerie de bâtiment, appareils inodores, marbres, lattes, menuiseries, charpentes, bois, matériel d'entrepreneurs, agricole et vinicole, soufres, etc.

Service mensuel de voiliers pour compte personnel

Prière de demander les prix : Bureaux, 31, place d'Armes, Oran.

Encart

(*L'Écho d'Oran*, 20 juillet 1890)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

DE TOUTES SORTES
Grands Approvisionnements en magasins
Louis BASSET

Agent dépositaire pour la province d'Oran de la Société Pavin de Lafarge du Teil.

Les personnes ayant à employer des matériaux : chaux, ciments, carrelages, tuiles, poteries, fers, fontes, bois et autres articles de bâtiment feront sagement avant d'acheter de demander les prix de la maison, qui non seulement livre a très bon marché des produits de premières marques mais fournit gracieusement à ses clients des renseignements techniques et économiques ayant l'ait à la construction et à l'emploi des divers matériaux.

PRIX SPÉCIAUX

Pour MM. les Entrepreneurs et pour fortes commandes.

Bureaux roi Place d'Armes.— Magasins : Quai central, et ancienne route de Mers-el-Kébir.

Demande Représentants dans localités de l'intérieur.

(L'Écho d'Oran, 25 novembre 1890)

Oran.

Monsieur- Louis BASSET, a l'honneur d'informer la clientèle, qu'il vient d'installer Bd Charlemagne, 12, et rue Irénée (maison Doucet) une succursale de ses magasins de la Marine pour la vente des matériaux et fournitures de construction.

S'y adresser pour toutes commandes.

Prix du gros.

Encart

(Le Libéral, 16 janvier 1906)

Cimenterie Générale Oranaise
Carrelage, mosaïques, canalisation, marbrerie
LOUIS BASSET, ORAN
Boul. du 2^e Zouaves et boul. de l'Industrie
Briqueterie Saint-André de Mers-el-Kébir
Téléphone 3-11 — Télégr. : Basset, Oran

Encart

(Le Libéral, 10 avril 1907)

À Louer terrains pour villas, cabanons en façade sur la route de Mers-el-Kébir, près la briqueterie Basset. S'adresser à M. L. Basset qui construirait suivant désirs.

Encart

(L'Écho d'Oran, 6 janvier-20 février 1910)

Tuilerie, Briqueterie St-André
Mers el-Kebir (Téléph. 0-01)
Dépôt : boul. de l'Industrie, Oran
Louis BASSET téléph. 3-11

UN PROJET AVORTÉ DE MISE EN SOCIÉTÉ ANONYME

Grande Tuilerie et briqueterie oranaise
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 janvier 1912)

Grande Tuilerie et Briqueterie Oranaise (Établissements Louis Basset, à Mers-el-Kébir. — Société anonyme en formation. Capital : 1.250.000 fr. en 12.500 actions de 100 francs. Durée : 40 années. Objet : Acquisition de la tuilerie-briqueterie de Saint-André de Mers-el-Kébir (Oran) appartenant à Louis Basset, fabrication de tous produits céramiques et généralement toutes opérations industrielles ou commerciales mobilières et immobilières se rattachant à ces produits. Siège : 4, rue de la Bourse, à Lyon. Actions d'apport : 3.500. Parts de fondateur : 500. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêts au capital social. Après ces prélèvements, 10 % aux parts de fondateur et 80 % aux actions.

À travers Oran
(*Le Libéral* (Oran), 3 avril 1912)

Procédés de « fichards ». — Dans la boutique où officie M. Trouin, on a indiqué hier, que M. Basset, propriétaire des tuileries de Mers-el-Kebir, aurait interdit au personnel de son usine d'assister aux obsèques du jeune et malheureux Rousseau, victime de l'accident que l'on sait [à la [Société des Tuileries et Céramiques de Saint-André-sur-Mer](#)].

L'auteur de cette stupidité a commis un mensonge et une mauvaise action. M. Basset a quitté Oran depuis vendredi dernier.

Il aurait pu, il est vrai, téléphoner ses instructions. Il l'a fait apparemment car la plus grande partie du cortège funèbre, la plus belle gerbe offerte au mort, sortaient de l'usine Basset.

Nous le répétons à nouveau : l'individu — quel qu'il soit — que nous entendons aujourd'hui publiquement — en a formellement menti. — La Rédaction.

UNE S.N.C.

Société en nom collectif Louis Basset et Cie
(*Le Libéral*, 19 juillet 1912)

Suivant acte sous seings privé, en date du 20 juin 1912, enregistré le 16 juillet 1912, il a été formé entre 1° M. Louis BASSET, industriel, demeurant à Oran, boulevard de l'Industrie,

Et 2° M. René BISCH, sous-inspecteur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, demeurant à Oran, rue Ampère, numéro 10,

Une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un établissement industriel et commercial pour la fabrication et la vente des tuiles, briques, carreaux et autres produits céramiques, situé à Saint-André de Mers-el-Kébir (département d'Oran).

Cette société aura une durée de 20 années, à compter du premier juillet 1912.

Le siège social sera à Oran, boulevard de l'Industrie, maison Basset.

La raison et la signature sociale sont :

« Louis Basset et Cie ».

Les affaires de la Société sont gérées et administrées par les deux associés avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société à peine de nullité à l'égard des tiers et de dommages-intérêts contre le contrevenant.

Les emprunts ne pourront être faits pour le compte de la Société qu'avec le concours des deux associés.

La Société est constituée au capital de 1.200.000 francs fourni par M. Basset, à concurrence de 800.000 fr.

par M. Bisch, à concurrence de 100.000 fr.

Total 1.200.000 fr.

Ce capital produira au profit de chacun des associés proportionnellement à ses apports, des intérêts au taux de 5 % l'an, à compter du premier juillet 1912, Ces intérêts seront portés au compte des frais généraux de la Société.

En cas de décès de l'un des associés, le survivant aura la faculté soit de maintenir la Société qui continuera entre lui et les héritiers du décédé qui seront simples commanditaires pour la part de leur auteur dans la Société ;

Soit de conserver pour son compte personnel et exclusif l'actif social à charge de payer le passif et de rembourser aux héritiers et représentants du décédé le montant des droits de leur auteur dans la Société, tels que ces droits seront fixés par le dernier inventaire commercial qui aura précédé le décès de l'associé.

Ce remboursement sera opéré en 10 fractions annuelles égales productives d'intérêts à 5 % par an.

Par dérogation spéciale des dispositions qui précèdent, la veuve du décédé aura la faculté de devenir commanditaire pour la moitié des droits pouvant lui revenir du chef de son mari, tant comme héritière ou légataire que par l'effet du partage de la communauté ayant existé entre elle et son mari.

À l'expiration de la Société où en cas de dissolution anticipée, la liquidation sera faite par les associés en nom collectif survivant ou par celui d'entre eux qui serait choisi amialement. Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Deux expéditions du dit acte de société ont été déposées le 19 juillet 1912, l'une au greffe de la justice de paix, l'autre au greffe du Tribunal de commerce d'Oran.

Pour extrait :

Louis BASSET, René BISCH

AVIS

(L'Écho d'Oran, 24 juillet 1912)

Suivant acte sous seing privé en date du 20 juin 1912, enregistré le 16 juillet, MM. Louis Basset et René Bisch ont formé une société en nom collectif au capital de 1.200.000 fr., pour l'exploitation d'un établissement ayant pour objet la fabrication des tuiles, briques et tout autres produits céramiques.

La raison et la signature sociale sont « Louis Basset et Cie ».

Les deux associés ont la signature. Le siège social est boulevard de l'Industrie, Oran.

Les usines sont situées à Saint-André de Mers-el-Kébir.

Tuilerie-briqueterie Saint-André de Mers-el-Kébir

Production annuelle : Vingt deux millions de pièces

Louis Basset,
propriétaire

(*Le Libéral*, 24-29 août 1912)



Tuilerie Briqueterie Saint-André de Mers-el-Kébir

Production annuelle : Vingt deux millions de pièces

LOUIS BASSET
PROPRIÉTAIRE

ORAN. — 3, Boulevard de l'Industrie. — ORAN

LETTRES & TÉLÉGRAMMES
Louis BASSET — Oran.

TÉLÉPHONES :
Oran 3.11 et Mers-el-Kébir 0.01.

AVIS DE DÉCÈS.

(*L'Écho d'Oran*, 11 décembre 1912)

M^{me} René Bisch, née Salvet et M. René Bisch, industriel à Oran et leur fille Renée ; M. J. Bisch, propriétaire à Alger ; M^{me} et M. Paul Salvet, propriétaire à Zemmora ; M^{me} Dougnac, née Bisch, M. Dougnac et leurs enfants, d'Alger ; M^{me} F. Barbara, née Bisch ; M. François Barbara et leurs enfants, d'Alger ; MM. Lucien. Paul et René Salvet, de Zemmora ;

Les familles Dougnac, d'Alger ; Barbara, de Blida et d'Alger ; Stroëbler, Høegli et Carbonne, de Zemmora ; Robin et Violet, d'Alger ; M^{me} et M. Louis Basset ; [le personnel des Établissements Louis Basset et Cie](#),

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Roger-Louis BISCH

leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin, allié et ami, décédé le 10 décembre courant, à l'âge de 3 mois.

L'inhumation aura lieu à Zemmora.

Il n'y aura pas de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

BRIQUETERIE SAINT ANDRÉ DE MERS-EL-KÉBIR

(*L'Écho d'Oran*, 15 septembre 1914)

M. René Bisch, successeur de L. Basset et Cie, tient à la disposition de ses clients, toutes quantités de briques et tuiles qui leur seraient nécessaires. S'adresser à M. J. de Loys, armateur et négociant, place de la République, Oran.

Groupe des négociants en matériaux de construction d'Oran

(*Travaux*, 31 décembre 1921)

L'assemblée générale annuelle du Syndicat s'est réunie le samedi 17 décembre courant, pour procéder à l'élection de son bureau

Ont été élus à l'unanimité : président, M. Paul Cachet ; vice-président, M. Vandenesse ; [secrétaire, M. René Bisch](#) ; trésorier, M. Fernandez ; assesseurs, MM. Mazel et Guionie ; membres à la Chambre syndicale, MM. Bisch et Mazel.

Parmi les nombreuses questions traitées, il faut signaler les mesures prises par le syndicat pour tenter d'obtenir :

1° La gratuité pour le transport des sacheries en retour ; 2° l'unification du taux de consignation pour la sacherie ; 3° la tenue par les Compagnies maritimes de navigation d'un carnet à souche mentionnant par vapeur la nature et le nombre des colis transportés.

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Écho d'Alger*, 20 juin 1923)

M. Alphonse Dougnac, rédacteur principal à la mairie d'Alger et Madame, née Bisch ; M. René Bisch, industriel à Oran, et Madame ; M. François Barbara, interprète judiciaire à Tlemcen et Madame, née Bisch ; M. Duprat, receveur des domaines à l'Arba, Madame et leurs enfants ; Messieurs Georges et René Barbara ; M. Henri Dougnac ; Mademoiselle Renée Bisch ;

Les familles Bisch, Dougnac, Salvat, Barbara, Brandetetter, Brussières et Grillot ;

[Le personnel des Usines René Bitsch à Mers-el-Kébir](#),

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Jules BISCH

leur père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, parent et ami, décédé subitement à Oran le 17 juin 1923 à l'âge de 83 ans.

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Alger demain jeudi 21 juin 1923.

Réunion à la gare d'Alger à dix heures et à l'église Saint-Augustin à dix heures 15.

ECHOS
Conseils municipaux
MERS-EL-KÉBIR
(*Travaux*, 6 février 1926)

Un crédit de 9.750 francs est voté pour l'exécution des travaux de mise en viabilité des chemins desservant les briqueteries Bisch, Ivanès frères, Palma et Andréoli.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Oranais*, 28 avril 1934)

Madame Veuve Louis Basset ;
Monsieur Boluix-Basset et Madame, née Canepa ;
Madame Auguste Ramond, née Basset, Monsieur, et leurs enfants ;
Monsieur André Boluix ;
Madame veuve Brémond,
Madame Candy, née Basset et ses enfants ;
Monsieur et madame Joseph Basset et leur enfant ;
Madame Adèle Basset ;
Mademoiselle Andrée Maurel ;
Monsieur et Madame Louis Basset et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Cacuitoli ;
Monsieur et Madame Jean Mauran et leur fille Madeleine ;
Monsieur e Madame Raymond Beltra et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Louis Beltra et leurs enfants ;
Madame Veuve Pouleaud et son enfant ;
Madame Veuve Demontigny et sa fille ;
Les familles Basset, Candy, Lacombe, de Belley et de Yenne ;
Les familles Canépa, Ramond, Brémond, Toupenay, Mary, André, Oudier,
Chennetier, Maupin, Perret, Abadie, Beltra, Baleine, Demontigny, Sentenero,
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la
personne de

monsieur Louis BASSET

leur époux, père, beau-père, grand-père, gendre, oncle, beau-frère, parent et allié,
décédé à Oran, à l'âge de 77 ans.

Domicile mortuaire : rue Ampère, n° 10.

Un avis qui paraîtra dans les quotidiens du matin de dimanche fera connaître l'heure
des obsèques.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 3 mai 1934)

— M. Boluix-Basset, conseiller général, a également été douloureusement atteint
clans ses affections par la mort de son père [adoptif ?], M. Louis Basset.
